

fligé que ce soit le cas des révérends peres Augustins de Fribourg en Brisgau.

2°. Si j'ai fait une faute en disant que le feu du ciel est descendu sur cinq villes, cette faute m'est commune avec l'auteur du livre de la Sageffe, chap. 10. v. 6. *Hæc justum a pereuntibus impiis liberavit fugientem descendente igne in pentapolim* *. (a)

* Dom Calmet, le P. de Carrieres, Mr. de Sacy &c traduisent comme moi : le feu tombé sur les cinq villes.

3°. Quant à la priere que les révérends peres me font adresser à la Sainte Vierge pour l'engager à intercéder pour les hommes au jour du jugement ; non-seulement je ne trouve rien de semblable dans le discours qu'on cite, mais je trouve précisément le contraire. Voici mes propres paroles, t. 1. p. 53. *Mêse de notre Sauveur & de notre juge, dans ce jour redoutable vous vous intéresserez pour les mortels* (b). *Anticipez*

(a) Je suis bien éloigné de croire que ce livre reconnu pour canonique par l'Eglise catholique, contienne une erreur. Tous les jours on dit que les *Sept Provinces-unies* ont beaucoup souffert dans la guerre que leur fit Louis XIV, quoique la Zélande & la Frise aient été garanties des ravages que les autres ont essuyés. On dira toujours que les *13 Cantons* ont ressenti les malheurs de la guerre, dans le cas même où par quelque circonstance particulière celui d'Uri ou d'Appenzel auroit échappé à la calamité commune. Les révérends peres de la *bibliotheca* travaillent à la vérité à établir un langage différent ; mais comme il n'est pas encore reçu, il paroît qu'il faut s'en tenir à l'ancien.

(b) Ceux qui entendent le François savent très-bien que *s'intéresser* n'est pas prier. Un our